

PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Préfecture  
Direction de la Citoyenneté et de la Légimité  
Service du conseil et du contrôle des collectivités territoriales

Moulins, le 30 JAN. 2018

La Préfète de l'Allier

Bureau du conseil et du contrôle budgétaire, dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK  
Tél : 04 70 48 33 70  
[yousef.taoufik@allier.gouv.fr](mailto:yousef.taoufik@allier.gouv.fr)

à

Mesdames Messieurs les Maires des communes de  
l'Allier

Circulaire n° : 10 / 2018

Madame, Monsieur les Sous-Préfets des arrondissements  
de Vichy et Montluçon (en communication)

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure - Formulaire Cerfa.

Références : Circulaire 60/2017 du 12 décembre 2017

Par circulaire n° 60/2017 du 12 décembre 2017, je vous ai informé de la mise en place d'un formulaire que les redevables pourraient utiliser à compter du 1er janvier 2018 pour les déclarations annuelle et complémentaire de support publicitaire.

Le formulaire Cerfa dédié (n°15702\*02) a été modifié.

Il est dorénavant disponible en ligne :

- Cerfa n°15702\*02 : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15702.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15702.do)
- Notice n° 52156\*01 : <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=52156&cerfaFormulaire=15702>
- et également dans la rubrique dédiée à la TLPE sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr)  
<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22591>

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



DOMINIQUE SCHUFFENECKER